Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900781-20251211-DEL_2025_41-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'HANVEC

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de membres : | | L'an deux mil vingt-quatre |
| En exercice | 19 | Le onze décembre à dix-huit heures trente minutes |
| Présents | 11 | le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance |
| Votants | 16 | publique, sous la présidence d'Yves CYRILLE, le Maire. |
| | | Date de convocation : 5 décembre 2025 |

PRÉSENTS : Yves CYRILLE, Isabelle TANNE, Alain LE BORGNE, Gilbert KEROMNES, Marie-Françoise MARHIC, Marta L'HUILLIER, Jean-Christophe TOMAS, Jérôme DUBRAY, Betty CROGUENNOC, Thibaud LELOUP, Emma GUILLOU, Philippe ARNAUD (présent à compter de 18h43).
ABSENTS EXCUSÉS : Fabienne GRANDJEAN pouvoir donné à Marta L'HUILLIER, Jean-Luc FLOCH pouvoir donné à Marie-Françoise MARHIC, Damien ILY pouvoir donné à Isabelle TANNE, Mélanie THOMIN pouvoir donné à Gilbert KEROMNES, Stéphanie LE HIR pouvoir donné à Alain LE BORGNE, Olivier LE VOURCH pouvoir donné à Jérôme DUBRAY, Corinne CHARDOT pouvoir donné à Philippe ARNAUD.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Emma GUILLOU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DEL 2025-41 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENCADRANT LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC, VERSEMENT D'UN ACOMPTE**

Le Conseil municipal,
Vu l'article L.442-5 du Code de l'Education,

Considérant la nécessité de lier le versement de la subvention de fonctionnement de l'école privée Sainte Jeanne d'Arc, sous contrat, à la production d'une convention qui établit les droits et devoirs de chaque partie.

**DELIBERATION**
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention de Monsieur Thibaud LELOUP) des membres présents ou représentés :
**ARTICLE 1 :** Approuve les termes de la délibération telle qu'annexée à la délibération,
**ARTICLE 2 :** Approuve le versement d'un acompte de 30 000 € sur le montant total de la subvention de fonctionnement dans l'attente du vote du budget, conformément aux termes de la convention annexée.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,
Yves CYRILLE

La secrétaire de séance
Emma GUILLOU